



Travail décent et croissance durable

L'objectif 8 vise à encourager une croissance économique compatible avec le développement durable et une large participation des individus au travail productif. Garantir le renouvellement de la force de travail et des processus de production suppose que les nouvelles générations disposent d'opportunités de formation et d'emploi.



Voir aussi ODD 1 - 4 - 5 - 9 - 10

Depuis les années 1990, la croissance économique ralentit plus nettement que dans les autres régions

Dans le Grand Est, 63 % des individus en âge de travailler occupent un emploi en 2017, une proportion légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (figure 1). À l'échelle nationale le **taux d'emploi** croît de 2007 à 2017 (+ 0,5 point), tandis qu'il diminue dans la région Grand Est (- 0,2 point) : la participation accrue des travailleurs les plus âgés est plus que compensée par la diminution du taux d'emploi parmi les autres classes d'âges, en particulier les 15-24 ans (figure 2).

Comme dans les autres régions, l'allongement de la durée des études contribue à expliquer la diminution du taux d'emploi chez les plus jeunes, mais celle-ci provient aussi de difficultés d'accès à l'emploi. En effet la **part des jeunes non insérés**, c'est-à-dire ni étudiants, ni en emploi, est relativement élevée dans de nombreux départements du Grand Est et en nette augmentation de 2007 à 2012, voire 2017 dans les départements où ce taux est le plus élevé (figure 3). L'éloignement de l'emploi expose ces jeunes aux risques de précarité, de pauvreté et d'isolement.

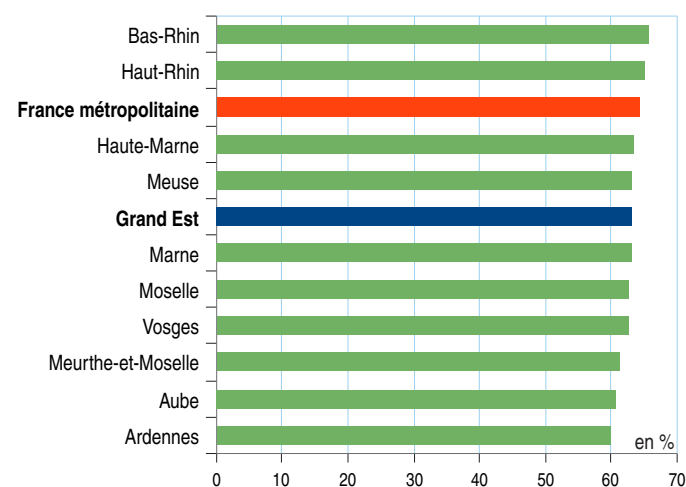
Outre une possible fragilisation du lien social, la diminution du taux d'emploi traduit une moindre mobilisation de la main-d'œuvre. Or, de 1990 à 2018, par rapport aux autres régions, les écarts de taux d'emploi et de **productivité du**

travail, en faveur du Grand Est en début de période, deviennent légèrement défavorables à la région. Cela se retrouve dans le ralentissement plus net de la croissance du **PIB régional par habitant** (figure 5a) et par conséquent du déclin relatif du Grand Est en termes de production de richesses (figure 5b).

La **part de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie**, relativement élevée dans la région (figure 4), traduit notamment le rôle dans la région des associations du secteur de l'action sociale dans des activités telles que l'accueil des personnes âgées ou l'aide à domicile, des coopératives dans le secteur agroalimentaire ou encore des banques et assurances mutualistes.

Indicateur de l'exposition des travailleurs au risque dans le cadre de leur activité professionnelle, le **taux de fréquence des accidents du travail** est en baisse dans le Grand Est de 2011 à 2016 (figure 6). Toutefois la part des accidents suivis de séquelles permanentes est plus forte dans la région qu'en moyenne métropolitaine et les accidents les plus graves y sont surreprésentés. ■

1 Taux d'emploi en 2017

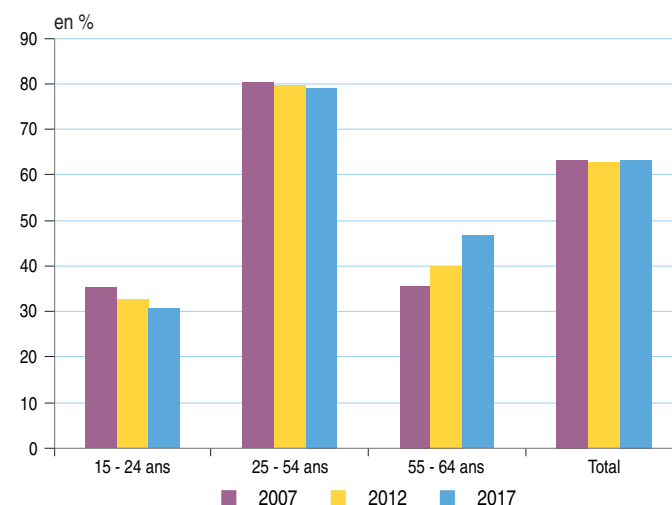


Lecture : en 2017, dans le département du Bas-Rhin, 66 % des individus en âge de travailler occupent un emploi.

Champ : individus âgés de 15 à 64 ans résidant dans la région Grand Est.

Source : Insee, recensement de la population (exploitation principale).

2 Évolution du taux d'emploi par tranche d'âge dans le Grand Est

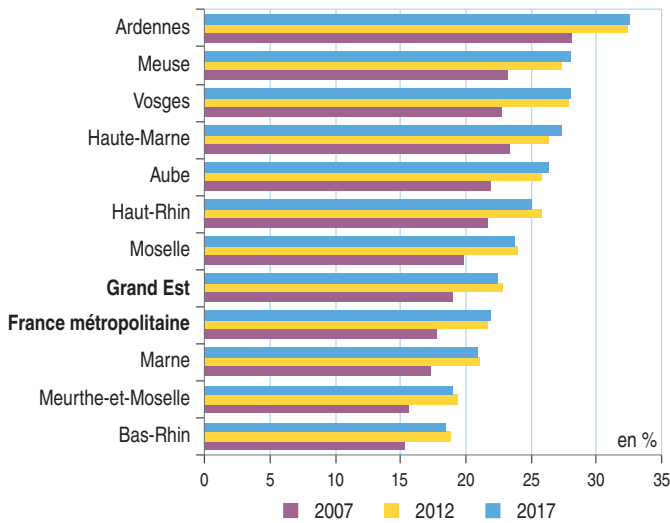


Lecture : dans le Grand Est, 30,5 % des 15-24 ans occupent un emploi en 2017 contre 35,3 % en 2007.

Champ : individus âgés de 15 à 64 ans résidant dans la région Grand Est.

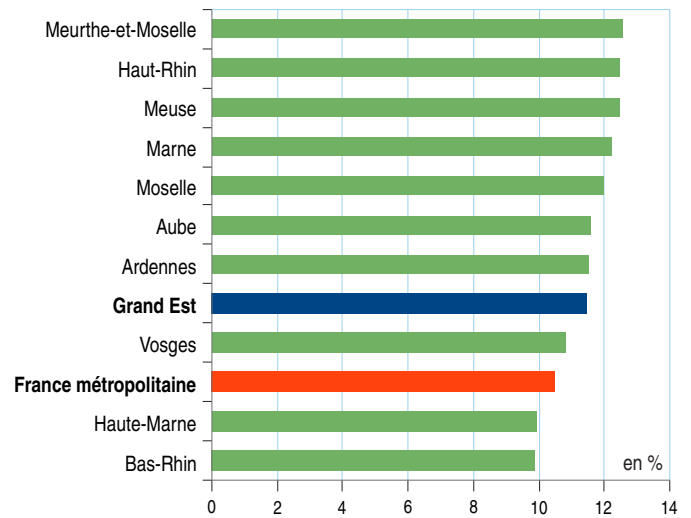
Source : Insee, recensement de la population (exploitation principale).

3 Part des jeunes (18-25 ans) non insérés



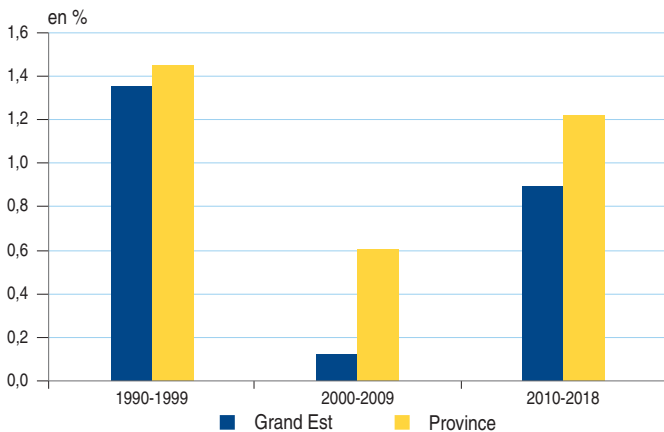
Note : les jeunes non insérés ne sont ni inscrits dans un établissement d'enseignement, ni en emploi. Cet indicateur est différent de l'indicateur européen NEET.
Lecture : dans le département des Ardennes en 2017, 33 % des jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni en emploi, ni élèves, ni étudiants.
Champ : individus âgés de 18 à 25 ans résidant dans le Grand Est.
Source : Insee, recensement de la population (exploitation principale).

4 Part de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie en 2015



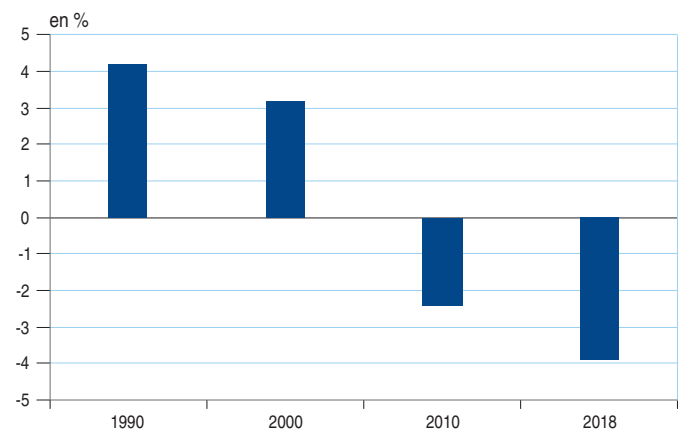
Note : périmètre de l'économie sociale et solidaire défini par l'Insee avec le CNCRES et la DIIES en 2008.
Lecture : l'économie sociale et solidaire représente 11,5 % de l'emploi du Grand Est en 2015.
Champ : emploi salarié des établissements localisés dans le Grand Est.
Source : Insee, Clap.

5a Croissance annuelle moyenne du PIB par habitant en volume

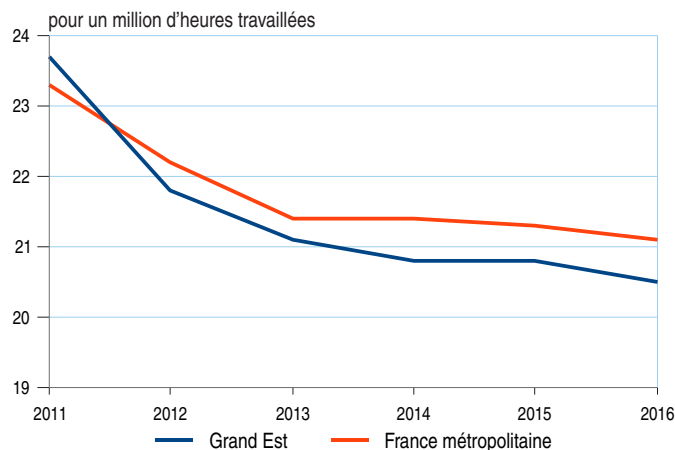


Lecture : de 2000 à 2009 le PIB par habitant de la région Grand Est croît en volume au rythme de 0,1 % par an en moyenne, contre 0,6 % pour l'ensemble des régions métropolitaines hors Île-de-France (figure 5a). En 1990 le PIB par habitant du Grand Est dépasse la moyenne des régions métropolitaines hors Île-de-France de 4,2 %, tandis qu'en 2018 il est 3,9 % plus faible (figure 5b).
Source : Insee, comptes régionaux 1990 à 2015 base 2010 et comptes régionaux 2015 à 2018 base 2014.

5b PIB par habitant du Grand Est par rapport à la province



6 Évolution du taux de fréquence des accidents du travail



Lecture : en 2016 les travailleurs salariés résidant dans le Grand Est subissent 20,5 accidents du travail avec arrêt pour un million d'heures travaillées.
Champ : travailleurs salariés cotisant aux régimes général et agricole, hors salariés agricoles d'Alsace et Moselle ; accidents du travail avec arrêt, hors accidents de trajet.
Source : CNAM-TS ; Insee, DADS ; MSA ; traitements Dares.

Méthodologie

Avertissement : ces indicateurs ne sauraient couvrir l'intégralité des attentes liées à cet ODD. Le choix des indicateurs retenus dépend à la fois de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur comparabilité territoriale.

Taux d'emploi

Source : Insee, Recensement de la population (exploitation principale).

Le **taux d'emploi** pour une population est le rapport du nombre d'individus occupant un emploi dans cette population au nombre total d'individus de la population, ici l'ensemble des individus de la tranche d'âge des 15 à 64 ans, également subdivisé en trois tranches d'âge. Le taux d'emploi est une mesure du degré de mobilisation des ressources en main-d'œuvre présentes sur un territoire : ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse du taux d'emploi se traduit par une augmentation de la production de richesses par habitant.

À l'échelle nationale, le taux d'emploi est calculé à partir des résultats de l'Enquête emploi, dont les résultats ne sont pas déclinés localement, d'où un taux d'emploi légèrement différent dans le tableau de bord Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable (pour en savoir plus : Insee, 2021).

Insertion des jeunes

Source : Insee, Recensement de la population (exploitation principale)

La **part des jeunes non insérés** est la proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ne sont ni inscrits dans un établissement d'enseignement, ni en emploi. Cette situation peut se prolonger ou intervenir régulièrement chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ces derniers alternent emplois de courte durée et périodes de chômage, ou ne trouvent pas d'emploi, voire se résignent à l'inactivité. Ces difficultés d'accès à l'emploi sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté le système scolaire sans obtenir de diplôme, ce qui rend par ailleurs peu probable un retour vers la formation.

L'indicateur **part des jeunes non insérés** est différent de l'indicateur européen intitulé NEET (*not in education, employment or training*) ou, en français, jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (pour en savoir plus : Eurostat, 2021). L'indicateur NEET est mobilisé par l'Insee pour le suivi national des ODD (pour en savoir plus : Insee, 2021) mais il n'est pas disponible à l'échelle régionale. Son calcul s'appuie sur une source différente (pour la France, l'enquête Emploi de l'Insee) et porte sur une autre tranche d'âge (les 15-24 ans). En France en 2017 11,5 % de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation au sens de NEET, alors que l'indicateur présenté ici, la part des jeunes non insérés, s'élève à 20,9 %. L'écart provient essentiellement du fait que, d'une part, l'indicateur européen prend en compte les âges de 15 à 17 ans où les jeunes sont plus fréquemment scolarisés et, d'autre part, qu'il s'appuie sur une source permettant la prise en compte de divers types de formation, y compris hors système scolaire, alors que l'indicateur part des jeunes non insérés présenté ici prend en compte uniquement l'inscription dans un établissement d'enseignement.

D'autres définitions sont envisageables (pour en savoir plus : Reist, 2020). Ainsi la Dares décline l'indicateur européen NEET pour la tranche d'âge des 16-25 ans, cible des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes en France, tandis que l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) propose une définition des NEET différente de celle d'Eurostat.

Produit intérieur brut (PIB)

Source : Insee, comptes régionaux 1990 à 2015 base 2010 et comptes régionaux 2015 à 2018 base 2014.

Le **PIB par habitant** (produit intérieur brut par habitant) est une mesure de la création de richesses durant une année. Le PIB est un indicateur calculé pour l'économie nationale. Le niveau régional est la maille géographique la plus fine pour laquelle des estimations de PIB sont proposées. L'évolution du PIB est mesurée en volume, c'est-à-dire corrigée de l'évolution des prix afin de mesurer le taux de croissance du PIB indépendamment de

l'évolution des prix. Cette correction est réalisée pour toutes les régions à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le passage des comptes régionaux de la base 2010 à la base 2014 cause une rupture de série de faible ampleur dont les données provisoires utilisées ici ne tiennent pas compte (pour en savoir plus : Martini et Rousseau, à paraître). La **productivité du travail** est une mesure de l'efficacité du processus de production, ici définie comme le niveau du PIB par emploi.

Économie sociale et solidaire

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap).

La **part de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie** correspond à la part de l'emploi salarié dans les organisations qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) tel qu'il a été défini en 2008 par l'Insee en collaboration avec le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) et la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIES). Cette définition du champ de l'ESS fondée sur la catégorie juridique recouvre l'ensemble des entreprises (unités légales) et établissements sous statuts juridiques de coopérative, mutuelle, association et fondation. Sont retirées les catégories juridiques des associations non déclarées, associations d'avocats et congrégations ainsi que les unités légales dont l'activité relève des administrations publiques, des organisations patronales et consulaires, des syndicats de salariés, des organisations religieuses et des organisations politiques. Seules les unités légales employant des salariés sont prises en compte. L'ESS fait référence aux principes fondateurs contenus dans une charte publiée en 1980 et réaffirmés notamment par la « loi ESS » de 2014. Les organisations de l'ESS se caractérisent par « un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices », « une gouvernance démocratique », des bénéficiaires « majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise » et des « réserves obligatoires constituées » qui ne peuvent être ni partagées, ni distribuées. Les sociétés commerciales respectant ces principes et cherchant une « utilité sociale » peuvent aussi relever du champ de l'ESS, toutefois les données de l'Insee ne permettent pas de les identifier et elles ne sont donc pas prises en compte ici.

Accidents du travail

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnam-TS) ; Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) ; Mutualité sociale agricole (MSA) ; traitements Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares).

Le **taux de fréquence des accidents du travail** est le nombre d'accident du travail (AT) entraînant un arrêt de travail et le versement d'une prestation au cours de l'année considérée, exprimé par million d'heures de travail. Il représente le nombre moyen d'AT avec arrêt d'un ensemble de salariés ayant travaillé un million d'heures. Ces données portent sur les accidents du travail hors accidents de trajet et sur le champ des salariés couverts par les régimes général et agricole, hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle, pour lesquels la commune de résidence est connue. L'indicateur utilisé pour mesurer la fréquence des AT suivis de séquelles physiques permanentes est la part des accidents donnant lieu à l'attribution, par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA, d'un taux d'incapacité partielle permanente (IPP), soit 6,9 % des AT en moyenne chaque année de 2011 à 2016 dans le Grand Est comme en France métropolitaine. Les accidents les plus graves sont ceux qui sont suivis du décès du travailleur. De 2011 à 2016 la région Grand Est représente 9,0 % des AT suivis d'un décès en France métropolitaine contre 7,8 % du total des AT avec arrêt.

Pour en savoir plus

- Belhakem N. et Saliou M., « Plus d'un salarié sur dix de la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine dans l'économie sociale et solidaire en 2013 », *Insee Analyses Champagne-Ardennes*, n° 15, 2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1302263>
- Ducharne T., Eichwald A. et Gascard N., « À la fois plus de cadres et d'employés non qualifiés dans tous les territoires depuis trente ans », *Insee Analyses Grand Est*, n° 57, 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3197519>
- Ducharne T. et Villaume S., « Les 18-24 ans : 450 000 jeunes dans un contexte économique difficile », *Insee Flash Grand Est*, n° 49, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359821>
- Emorine M. et Ramaye C., « Profil économique et faible dynamisme démographique ont pénalisé l'emploi dans le Grand Est », *Insee Analyses Grand Est*, n° 44, 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2866557>
- Eurostat, Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (15-24 ans) – % de la population totale du même groupe d'âge, 2021, <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tipslm90/default/table?lang=fr>
- Gass C. et Vuillier-Deville F., « Les associations du Grand Est : 135 000 salariés, un rôle principal dans l'action sociale », *Insee Analyses Grand Est*, n° 110, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475068>
- Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable. 17 objectifs de développement durable, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658591>
- Insee, Sdes, Les acteurs économiques et l'environnement, 2017, collection « *Insee Références* », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280952>
- Manné I. et Rousseau L., « Les seniors, plus nombreux et beaucoup plus souvent en emploi », *Insee Analyses Grand Est*, n° 122, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4985478>
- Martin B., Villaume S., « Les jeunes : plus diplômés qu'il y a 10 ans, mais moins souvent en emploi », *Insee Flash Grand Est*, n° 42, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4923306>
- Martini T. et Rousseau L., « Le PIB du Grand Est ne suit pas le rythme de croissance des autres régions de France métropolitaine depuis 1996 », *Insee Flash Grand Est*, à paraître en 2022
- Reist C., « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? », *Dares Analyses*, n°006, 2020, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-jeunes-ni-en-emploi-ni-en-formation-neet>